

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 941

présenté par

Mme Carel, M. Albertini, M. Alfandari, M. Batut, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Christophe, M. Favennec-Bécot, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Larsonneur, M. Lemaire, Mme Magnier, M. Marcangeli, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Valletoux, M. Villiers et Mme Violland

ARTICLE 4 AA

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Afin de renforcer et valoriser la culture numérique professionnelle des personnels enseignants et d'éducation, les personnels volontaires peuvent également bénéficier d'une attestation de leurs compétences numériques professionnelles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement permettra aux personnels enseignants et d'éducation de bénéficier, sur la base du volontariat, d'une attestation de leurs compétences numériques professionnelles.